

Sommaire

Page  **Actu éco**
2 **Les 35 h : le président de la République ouvre la brèche, le ministre de l'économie enfonce le clou**
 Une proposition qui remet en cause notre système de protection sociale
 Le CICE transformé en cadeau définitif

Page  **Actu éco**
3 **Un horizon incertain pour la croissance économique**
 « Coût du travail » : des arguments sans fondements empiriques au service d'une politique inefficace

Page  **Actu éco**
4 **Une nouvelle menace contre le pouvoir d'intervention de l'État dans une entreprise stratégique**
 Le Haut Conseil du financement de la protection sociale planche sur les conséquences des nouvelles formes d'emploi sur la protection sociale et son financement

Page **5** **Une hausse des inégalités et de la pauvreté, La démocratie en danger**

Page  **Europe / Inter**
6 **Quand le malheur des uns ne fait le pas le bonheur des autres**
 Un ralentissement de l'économie mondiale
 Menace d'une nouvelle crise financière mondiale

Page **7** **Pôle économique au service des organisations**
 **À lire**
L'hydre mondiale, l'oligopole bancaire

Page  **À lire**
8 **L'imposture économique**
Repères statistiques

Édito

Taxe sur les transactions financières : il y a encore du travail !

Le 16 octobre dernier, à l'occasion de l'examen de la loi de finances pour 2016, un amendement a été adopté afin d'étendre le champ d'application de la taxe sur les transactions financières. En effet, celle-ci ne concerne, à ce jour, qu'un nombre très limité de transactions et exclut notamment les plus spéculatives d'entre elles.

Cette extension devait porter sur les transactions infra-journalières, et viserait donc le trading à haute fréquence, des transactions ultra spéculatives qui sont passées à la milliseconde sur les marchés financiers.

Cette mesure était réclamée d'une manière constante par la CGT, mais cette avancée a vite été douchée, le Conseil constitutionnel ayant censuré cet article de la loi de finances.

Et l'horizon n'est pas plus dégagé à l'échelon européen.

Les pays qui militaient pour l'instauration d'une taxe européenne sur les transactions financières souhaitaient aboutir à un accord sur son assiette dans le but de mettre en œuvre cette taxe à compter du 1^{er} jan-

vier 2017. Cela aurait permis qu'une grande partie de ces recettes soit mobilisée au profit de la solidarité internationale, notamment la lutte contre le changement climatique, ou de la santé.

Pourtant les pays européens ne sont parvenus qu'à un simple accord de façade où le flou demeure sur de nombreuses questions.

De plus, les États ont repoussé l'accord final à juin 2016, ce qui risque de reporter à 2018 le recouvrement effectif d'une telle taxe

Alors qu'en 2016, 1 % de la planète détient 50 % des richesses et que les besoins sociaux dans le monde sont si grands, la taxe sur les transactions financières aurait pu être un moyen d'y répondre et de réduire les inégalités mondiales. Que ce soit à l'échelon national ou à l'échelon européen, il y a encore loin de la coupe aux lèvres.

Alexandre DERIGNY

Secrétaire de la fédération CGT des Finances

Les 35 h : le président de la République ouvre la brèche, le ministre de l'Économie enfonce le clou

Lors de la présentation de son plan d'action pour l'emploi, le 18 janvier, le président de la République a annoncé que « *les accords d'entreprise pourront fixer les modalités d'organisation du temps de travail* ». Cette annonce tranche le débat en faveur du patronat et ouvre, de fait, une brèche contre les 35 h.

Le ministre de l'Économie n'a pas tardé à expliciter les propos présidentiels.

S'exprimant dans la langue de Shakespeare à Davos, il confirme que les salariés doivent pouvoir travailler plus, sans être payés plus « *si les syndicats majoritaires sont d'accord* ». Ces propos tranchent aussi le débat en faveur de la primauté des accords d'entreprise sur la loi, une inversion de la hiérarchie des normes tant réclamée par le patronat.

Selon le ministre, « *Le point crucial n'est pas de tuer la loi, mais de prouver son efficacité et de l'adapter à l'entreprise* ». Dans la réalité, il s'agit, comme le précise le ministre, « *de facto* » de la fin des 35 heures.

Beau cadeau du gouvernement depuis Davos aux salariés français.

Nasser Mansouri Guilani

Une proposition qui remet en cause notre système de protection sociale

Dans une note du Conseil d'analyse économique (CAE) intitulée « *Gouverner la protection sociale : transparence et efficacité* », Antoine Bozio et Brigitte Dormont proposent une réforme complète de la structure du système français de protection sociale. S'appuyant notamment sur les travaux du Haut Conseil du financement de la protection sociale sur l'architecture de la protection sociale, les auteurs proposent une réforme radicale de cette dernière.

Ils proposent d'abord de séparer radicalement les « *risques contributifs* » (retraite et assurance chômage ainsi que les indemnités journalières d'assurance maladie) et les « *prestations universelles* » (prestations en nature d'assurance maladie, prestations familiales). Si les premières resteraient financées par des cotisations sociales, les secondes seraient financées par l'impôt et intégrées au budget de l'État.

Ils proposent ensuite de séparer radicalement les remboursements effectués par l'assurance maladie, qui rembourseraient à 100 % « *un panier de soins solidaire* » défini par la collectivité (donc le Parlement) « *comportant des soins essentiels qui doivent être accessibles à tous* ».

sans barrière financière ». Les mutuelles seraient en charge de la protection sociale « *supplémentaire* », et non complémentaire, c'est-à-dire les besoins non-essentiels, qui pour les auteurs sont assimilées à des dépenses de confort (parmi lesquels les auteurs classent les dépassements d'honoraires). Par ailleurs, pour les patients ayant un reste à charge très élevé, les auteurs reprennent la proposition formulée il y a quelques années par le rapport Briet/Fragonard d'un « *bouclier sanitaire* ».

Enfin, ils proposent une réforme des règles d'indexation des droits à retraite, en revenant à une indexation des droits portés au compte sur les salaires, mais corrigée à la baisse par un coefficient tenant compte du rapport actifs/retraités.

Bien que les notes du CAE « *n'engagent que leurs auteurs* », ces propositions ne doivent pas être prises à la légère, au moment où François Hollande indique que le CICE sera remplacé par des baisses de cotisation sociales pérennes.

L'idée d'un financement par l'impôt des prestations universelles est dans l'air du

temps depuis longtemps et a manifestement la faveur de Marisol Touraine, ministre de la Santé. Il est très clair que ces dépenses seraient intégrées au budget de l'État, et seraient fongibles avec les autres dépenses en vertu du principe d'universalité budgétaire. En clair, il pourrait y avoir un arbitrage entre les dépenses d'assurance maladie et les dépenses de sécurité.

Le but principal de ces propositions est la « *maîtrise* » des dépenses publiques, qui conduit aussi bien à proposer de moduler la rémunération des professionnels de santé, que l'indexation des pensions ou la limitation des capacités d'endettement de l'assurance chômage.

Enfin, les auteurs vont jusqu'à suggérer « *d'organiser un financement unifié des soins sur un mode public décentralisé ou sous la forme d'une concurrence régulée entre caisses d'assurance* », c'est-à-dire en clair de mettre en concurrence l'assurance maladie avec les compagnies d'assurance.

Pierre-Yves Chanu

Le CICE transformé en cadeau définitif

Dans son discours du 18 janvier, le Président de la République annonce la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en exonération de cotisations sociales dites « *patronales* ».

Cette annonce s'inspire des recommandations du rapport d'évaluation du CICE, rapport qu'a critiqué la CGT. Elle correspond également à un vœu patronal.

En effet, même si le ministère de l'Économie et des Finances avait demandé aux services du fisc d'être cléments vis-à-vis des entreprises bénéficiaires du CICE, cette mesure était néanmoins conditionnée à l'emploi et

ouvrait, pour les organisations syndicales, des possibilités d'intervention pour son meilleur usage.

La transformation du CICE en exonération de cotisations sociales anéantit cette faible possibilité d'intervention. En revanche, elle

mobilise des dizaines de milliards d'euros au service d'une politique d'exonération de cotisations sociales qui n'a pas fait preuve d'efficacité, au contraire.

Rappelons que depuis l'instauration du CICE, 9,9 milliards d'euros de créances fis-

cales ont été accordés aux entreprises en 2014 et 17,5 milliards en 2015.

nmg

Un horizon incertain pour la croissance économique

Dans sa note de conjoncture intitulée *Résistance*, l'Insee diffuse des prévisions pour le premier semestre 2015.

La croissance française se situerait désormais sur une tendance de 0,4 % par trimestre, soit un rythme annuel voisin de 1,5 % (après 1,1 % attendu en 2015). Les conséquences économiques des attentats sont difficiles à prévoir mais peuvent être estimées avec les enquêtes de conjoncture les plus récentes et au vu des effets observés d'autres attentats survenus par le passé ; les conséquences seront assez fortes pour les secteurs les plus liés au tourisme, mais resteraient minimes au plan macro-économique.

D'après l'Insee, le seul moteur de cette croissance serait l'investissement des entreprises, favorisé par l'augmentation de leur taux de marge et par le desserrement du crédit, appuyé aussi par un taux d'autofinancement qui pourrait dépasser 90 % et dopé par la

nouvelle exonération fiscale dite de « suramortissement exceptionnel ».

La consommation des ménages, facilitée par la faible hausse des prix, resterait en ligne avec le PIB après un « trou d'air » au quatrième trimestre 2015. L'investissement en logement qui dégringolait continuellement depuis plus de deux ans ne regresserait plus.

Le commerce extérieur aurait une influence neutre sur la croissance économique : les exportations progresseraient sensiblement, tirées par un environnement international porteur et par la baisse de beuro, mais les importations croîtraient au même rythme.

Ces prévisions, si elles se confirment, ne sont pas brillantes en soi : peut-on parler de vraie reprise alors que les marges des entreprises et l'autofinancement sont assez fortement soutenus par la politique économique ?

Au total, ces perspectives conjoncturelles ne permettraient que d'escompter une croissance de l'emploi de 73 000 personnes sur le premier semestre. La population active retrouvant un développement tendanciel (+51 000), le taux de chômage officiel pourrait baisser un petit peu mais se situerait quand même, avec 10 % en France métropolitaine, au niveau de mi-2015. Une véritable décrue du chômage supposerait une politique sensiblement plus énergique.

La note de conjoncture de l'Insee peut être consultée sur le site de l'Insee.

Rappelons que dans ses dernières prévisions datant de janvier 2016, le Fonds monétaire international révisé à la baisse le taux de croissance de l'économie française à 1,3 % en 2016 (1,5 % prévu par le gouvernement).

Alain Gély

« Coût du travail » : des arguments sans fondements empiriques au service d'une politique inefficace

Dans le débat sur l'efficacité des exonérations de cotisations sociales en termes de création d'emplois, un enjeu central est l'estimation de leur impact sur l'emploi (ce que les économistes appellent « l'élasticité de l'emploi au coût du travail ») : si le coût du travail baisse de 1 %, de combien de pourcents, l'emploi va-t-il croître ? Dans une note de La Fabrique des idées, intitulée « Allègements du coût du travail : pour une voie favorable à la compétitivité française » (2015), Gilles Koléda, maître de conférences à l'IUT de Tours, souligne à ce sujet, après d'autres, qu'« en réalité, il existe assez peu d'études

économétriques ayant évalué cette élasticité » et que « faute d'études empiriques très conclusives », sa valeur « est « calibrée » plutôt qu'estimée par des moyens économétriques ». Il constate aussi l'existence d'un « consensus autour de la valeur retenue », qui « s'est construit progressivement dans les années 1990 et 2000, notamment au sein de l'administration française et sur la base des développements théoriques de quelques experts. Faute de résultats économétriques tangibles, les auteurs des études successives sur le sujet ont repris ces valeurs, qui se sont ainsi imposées comme « consensuelles » à mesure que ces études les tenaient pour acquises »...

Un document de travail de l'Insee d'octobre 2015 – Jean-Baptiste Bernard et Quentin Laffêter, « Effet de l'activité et des prix sur le revenu salarial de différentes catégories socioprofessionnelles », G2015/14 – illustre ce propos. Il montre ainsi que l'élasticité estimée selon la catégorie socioprofessionnelle (CS) « n'est pas robuste car elle varie de manière substantielle [c'est peu dire !] selon la période d'estimation » (voir tableau page suivante) :

**Estimation de l'élasticité du travail à son coût par catégorie socioprofessionnelle pour deux périodes.
Des résultats incohérents**

	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
1985-2012	- 0,037	- 0,799	- 0,244	- 0,172	- 0,208
1988-2008	+ 0,463	+ 0,110	+ 0,264	- 0,056	- 0,179

« Ce paramètre a donc été calibré pour chacune des CS, de manière à rendre la force de rappel la plus significative possible tout en imposant une gradation conforme aux résultats usuels tirés de la littérature » – comprend qui pourra ! – littérature selon laquelle « l'emploi peu qualifié doit être plus sensible à son coût que l'emploi qualifié ». Et sans surprise, c'est là le résultat auquel les auteurs parviennent : « En

définitive, l'emploi peu qualifié (ouvriers et employés) apparaît sensible au coût du travail », « ce qui n'est pas le cas des cadres ni des professions intermédiaires ».

Cette « pirouette » exceptée, le document recèle de nombreux résultats intéressants obtenus, eux, sans « calibrage », concernant en particulier la plus grande sensibilité de

l'emploi des moins qualifiés au « cycle économique », l'impact différent selon la CSP des déterminants usuels de l'évolution des salaires (inflation, taux de chômage et de cotisations sociales...).

Fabrice Pruvost

Une nouvelle menace contre le pouvoir d'intervention de l'État dans une entreprise stratégique

Les négociations engagées entre Orange et Bouygues pour la reprise des activités télécom de ce dernier par l'opérateur historique (Orange) mettent en évidence, une nouvelle fois, la nocivité du discours libéral justifiant le démantèlement des services publics. Sous prétexte de l'intérêt des consommateurs, ces théories justifient la concurrence, la fin des monopoles et la privatisation. En réalité, l'objectif est de créer de nouvelles possibilités pour le capital et les intérêts privés.

C'est ce que met en évidence la FAPT-CGT dans son communiqué du 8 janvier 2016. Titré « Négociations Bouygues/Orange: des paroles et des dividendes », il dévoile les objec-

tifs purement financiers de l'opération et l'absence de véritables projets industriels qui répondent aux besoins de la population et tiennent compte de l'intérêt des salariés. En effet, les années de développement de la concurrence ont eu pour conséquence la suppression de plus de 40 000 emplois dans le secteur des télécommunications et un retard considérable dans le développement du réseau très haut débit. Et des milliers d'emplois sont menacés.

La vente, estimée à 10 milliards d'euros, pourrait se traduire pour le groupe Bouygues par 2 milliards de cash et 8 milliards en actions. Cette opération modifierait profondément la

structure du capital d'Orange avec deux actionnaires principaux, l'État à 19 % et Bouygues à 15 %.

Par ailleurs, cette opération aura des conséquences pour les salariés des deux groupes, en particulier ceux de Bouygues Telecom, ses filiales et sous-traitants. C'est la raison pour laquelle, tout en dénonçant cette opération, la CGT exige que des engagements soient pris par les directions sur les emplois, les sites, les droits et garanties individuelles et collectives.

nmg,

d'après le communiqué de la FAPT

Le Haut Conseil du financement de la protection sociale planche sur les conséquences des nouvelles formes d'emploi sur la protection sociale et son financement

Manuel Valls a commandé au Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFi-PS) un rapport « sur les défis soulevés, pour notre système de protection sociale et son financement, par les évolutions actuelles des formes d'emploi et des modalités d'exercice du travail salarié et non salarié ».

Pour y répondre, le Haut Conseil a engagé un travail particulièrement ambitieux, dont les

enjeux vont au-delà de la question (par ailleurs essentielle) de la protection sociale. En particulier, cela a conduit le Haut Conseil à se demander ce que c'est au juste, à l'ère numérique, qu'un salarié (et respectivement un non-salarié).

La dernière réunion a conduit à mettre en question un certain nombre d'idées reçues, telles qu'on les retrouve par exemple dans le rapport Mettling sur l'économie numérique.

En particulier, les auditions ont conduit à contester l'idée d'un recul inéluctable du salariat, mettant en évidence la fin de la croissance des auto entrepreneurs, et montrant que la dynamique de ce statut avait beaucoup plus à voir avec son statut fiscal avantageux qu'avec l'essor de l'économie collaborative.

pyc

Une hausse des inégalités et de la pauvreté

Selon une étude de l'Insee (« Des indicateurs précoces de pauvreté et d'inégalités. Résultats expérimentaux pour 2014 », *Insee Analyses*, n° 23, décembre 2015), en 2014, le taux de pauvreté (c'est-à-dire la proportion d'individus dont le niveau de vie est en-deçà de 60 % du niveau de vie médian) a progressé de 0,2 point, après deux années de baisse. Le taux de pauvreté en 2014 serait de 14,2 %, après 14,3 % en 2012 et 14 % en 2013.

En termes monétaires, des personnes vivant avec un revenu disponible de 1 002 euros par

mois sont considérées comme pauvres (on dit alors qu'elles vivent en dessous du « seuil de pauvreté »). Pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, cela correspond à un revenu disponible de 2 104 euros par mois.

Le niveau de vie médian augmenterait de 0,2 % en euros courants (la moitié de la population a un niveau de vie inférieur et l'autre moitié, un niveau de vie supérieur au niveau de vie médian). Cependant, en euros constants, c'est-à-dire en tenant compte de

l'évolution des prix, le niveau de vie médian aurait baissé de 0,3 %.

Selon cette étude, depuis le début des années 2000, les inégalités ont augmenté (notamment depuis 2008) avant de diminuer en 2012 et 2013. Les inégalités auraient de nouveau augmenté en 2014.

nmg
d'après l'Insee

La démocratie en danger

Selon une étude réalisée par le Centre de recherches politiques de Sciences-Po. (Luc Rouban, « Les fonctionnaires et le front national », note n° 3, décembre 2015), l'implantation du Front national (FN) au sein des trois fonctions publiques s'est confirmée de manière impressionnante lors du premier tour des élections régionales de 2015.

Ce constat s'appuie sur une enquête réalisée entre le 20 et le 29 novembre 2015 auprès de 23 061 personnes. Elle porte sur 3 368 fonctionnaires de l'État, 1 334 fonctionnaires de la fonction publique territoriale (FPT), 796 fonctionnaires de la (fonction publique hospitalière) et 1 846 agents des entreprises publiques.

Selon l'auteur, directeur de recherche au CNRS, « il s'agit d'un changement qualitatif car le

FN conquiert un univers socioprofessionnel qui lui était traditionnellement hostile et prend même racine au cœur du monde enseignant ».

Cependant, l'ancrage du FN chez les fonctionnaires n'est pas homogène. « *Le clivage est particulièrement puissant dans la fonction publique hospitalière (FPH).* » Selon l'étude : « *Le vote FN des fonctionnaires ne varie guère selon les régions... En revanche, les caractéristiques sociales conservent toute leur importance. Dans la FPE, les hommes votent FN à hauteur de 29 % contre 17 % des femmes, ce qui est dû à la présence forte de ces dernières chez les enseignants. Contrairement aux attentes, la différence entre agents titulaires et agents contractuels ne joue pas. En revanche... 16 % des agents de la FPE qui ont un diplôme d'études supérieures choisissent le FN contre 34 % de ceux qui n'ont pas dépassé le niveau du baccalauréat.*

Les mêmes écarts s'observent dans la FPT. Dans l'hospitalière, l'écart est encore plus grand : 20 % de ceux qui ont un diplôme d'études supérieures préfèrent le FN contre 43 % de ceux qui ont le niveau baccalauréat. Tout semble indiquer en conséquence que ce sont les fonctionnaires de rang modeste et les plus exposés aux usagers dans leur travail quotidien qui ont la plus forte probabilité de voter FN ».

D'après l'auteur, cet investissement des fonctionnaires dans le vote FN s'expliquerait par « *des déceptions sur le long terme enregistrées autant auprès des gouvernements de droite que des gouvernements de gauche, même si la gauche socialiste garde encore une position électorale assez forte* ».

nmg

Vient de paraître



Quand le malheur des uns ne fait le pas le bonheur des autres

Le prix du pétrole sur le marché mondial est passé sous les 30 dollars. Cette chute s'explique tant par les facteurs réels que par la spéculation.

Dans un contexte de ralentissement de l'économie mondiale, la poursuite de la stratégie de l'Arabie saoudite (notamment vis-à-vis des États-Unis d'Amérique et leur politique d'exploitation des gisements de gaz de schiste) et la levée des sanctions contre l'Iran conduiraient à une surproduction, à un excès de l'offre sur la demande du pétrole, ce qui pousse mécaniquement son prix vers le bas. Ce phénomène accentue la tendance à la spéculation sur le marché du pétrole, marché déjà fortement spéculatif.

Les gouvernements des pays importateurs présentent la chute du prix du pétrole comme une bonne nouvelle. En effet, un pétrole moins cher réduit le coût d'approvisionnement. De plus, il permet de compenser la faible progression des salaires.

Mais les effets pervers de ces évolutions sont mis en sourdine. Le pétrole moins cher a un impact négatif sur les efforts nécessaires pour réduire la consommation d'énergie fossile. Par ailleurs, il est synonyme de moindres recettes pour les pays exportateurs qui sont, pour la plupart, importateurs des produits exportés par les pays importateurs du pétrole. Si les populations des pays importateurs gagnent du côté du pouvoir d'achat, elles risquent en revanche de souffrir de son impact négatif sur

l'activité économique et l'emploi dans leur propre pays.

Par ailleurs, la baisse du prix du pétrole a des conséquences négatives sur les populations des pays exportateurs, notamment ceux à fortes populations démunies, car contrairement aux clichés, tous les pays exportateurs de pétrole ne sont pas aussi riches que les monarchies pétrolières.

Quelle conclusion ? Plus que jamais besoin d'une approche coopérative pour lutter contre la spéculation sur les marchés et pour réguler le prix dans l'intérêt de tous les peuples, dans l'intérêt aussi de l'environnement.

nmg

Un ralentissement de l'économie mondiale

Dans une nouvelle publication, le Fonds monétaire international (FMI) révisé à la baisse ses prévisions d'octobre 2015 concernant la croissance économique à l'échelle planétaire. Globalement, la croissance mondiale devrait atteindre 3,4 % en 2016 (3,6 % prévu en octobre dernier).

Selon le FMI, trois facteurs continuent de peser sur les perspectives mondiales : 1) le ralentissement de l'activité économique en Chine ; 2) la baisse des prix de l'énergie et d'autres produits de base ; 3) une hausse progressive des taux d'intérêt aux États-Unis d'Amérique.

Néanmoins, le FMI prévoit une légère accélération de la croissance en 2016 (3,4 %) et 2017 (3,6 %) par rapport à 2015 (3,1 %). Selon le FMI, cette modeste accélération s'explique principalement par les prévisions d'un redressement progressif de la croissance dans les pays qui connaissent aujourd'hui des difficultés économiques, notamment le Brésil, la Russie et certains pays du Moyen-Orient. Toutefois, il prévient que ce redressement partiel pourrait lui-même être compromis par de nouveaux chocs économiques ou politiques.

En résumé, on est encore loin des perspectives solides d'une reprise de l'activité économique pour réduire le chômage et les inégalités.

Ces constats attestent de l'échec des politiques mises en place, surtout depuis 2008, pour lutter contre la crise et plaident pour un changement profond de ces politiques en faveur d'un nouveau mode de développement économique et social respectueux des humains et de l'environnement.

nmg

Menace d'une nouvelle crise financière mondiale

Début janvier, les transactions à la Bourse de Pékin ont été interrompues pendant 800 secondes. À la réouverture, les valeurs cotées avaient perdu presque 800 milliards de dollars, soit une perte d'1 milliard chaque seconde. Ce chiffre impressionnant met en évidence l'ampleur du cancer financier qui menace le monde.

Dans le sillage des Bourses asiatiques, celles de l'Amérique et de l'Europe dégringolent.

Le ralentissement de l'économie chinoise, la chute du prix du pétrole et des produits de base, les « risques politiques », les doutes sur l'évolution de l'économie mondiale sont autant de facteurs qui alimentent la fragilité des marchés financiers mondiaux. Mais cette fragilité s'explique avant tout par les conséquences néfastes de la façon dont a été utilisée l'injection massive de monnaie dans l'économie mondiale décidée suite à la crise de 2008 pour empêcher l'effondrement des banques et des marchés financiers.

Les milliers de milliards de dollars ainsi injectés n'ont guère contribué à la création de richesses, à augmenter l'emploi, à développer les bases productives. Ils ont surtout été utilisés dans les circuits et les marchés financiers, et ont alimenté de nouvelles bulles financières qui commencent maintenant à éclater.

Le problème est que désormais les moyens des États pour affronter cette nouvelle crise financière sont beaucoup plus limités que par rapport à 2008. Ainsi, les taux d'intérêt des

banques centrales, tant aux États-Unis qu'en Europe, ont atteint le plancher, de telle sorte qu'il est désormais impossible de compter sur la politique monétaire dite « laxiste » pour alimenter les marchés.

Cette nouvelle menace est une preuve de l'inefficacité et de la nocivité des politiques inspirées de l'orthodoxie libérale. Elle

confirme, une nouvelle fois, la nécessité de changer la conception de l'activité économique, d'axer la politique économique et la gestion des entreprises sur la création d'emplois et la réponse aux besoins des populations qui ne cessent de croître à travers le monde.

nmg

À lire

L'hydre mondiale, l'oligopole bancaire. François Morin, Lux Éditeur, Montréal, 2015.

Les marchés financiers dominent le monde mais de qui s'agit-il au juste ? Le petit livre de François Morin, alliant de façon exemplaire rigueur scientifique et sens de la pédagogie, apporte une réponse à cette question. La finance mondiale, c'est une multitude d'opérateurs, d'institutions, de fonds de placement, de compagnies d'assurance, de multinationales qui font circuler l'argent par milliers de milliards de dollars. Mais ce capital financier organisé pour dominer le monde a un cœur : 28 banques déclarées « systémiques » par le G20 et son Conseil de stabilité financière, et parmi elles, 11 superbanques, (dont les deux banques privées françaises, BNP-Paribas et Société générale). Ces institutions sont dites « systémiques » en raison de leur taille (leurs engagements « hors bilan » représentent près de dix fois le PIB mondial !), de leur présence dans tous les lieux de pouvoir publics et privés, et des relations de créances et de dettes qui les lient entre elles. Si l'une d'elle fait faillite, elle peut entraîner les autres dans sa chute et avec elles tout le système financier mondial.

François Morin, professeur émérite de l'université de Toulouse, applique à l'étude de ces monstres économiques modernes les méthodes qui ont fait date lorsqu'il les appliquait à la structure du capitalisme français. La démonstration qui ressort des faits et chiffres exposés est parfaitement claire et accessible à tout lecteur.

François Morin critique vigoureusement l'immoralité de l'« hydre mondiale » constituée par l'oligopole bancaire, dont certains comportements (la manipulation du calcul des taux d'intérêt internationaux de référence) ont fini par être déclarés illégaux. On peut préférer une critique qui ne serait pas seulement morale mais politique et stratégique, et qui mettrait l'accent sur ce que la financiarisation, et le rôle qu'y jouent les grandes banques, révèlent des contradictions auxquelles parvient aujourd'hui le développement historique du capitalisme. Mais il est frappant de constater que les recommandations qui en résultent sont les mêmes : si la puissance de l'oligopole bancaire mondial n'est pas brisée, il conduira la planète à l'abîme.

Le livre montre pourquoi un élément clé de la solution devrait consister à mettre fin à l'hégémonie du dollar, et donc de Wall Street, sur le système monétaire international, par la création d'une monnaie commune mondiale servant à financer une politique de relance massive, notamment par les investissements nécessaires à la transition écologique. François Morin est pessimiste sur la capacité des systèmes politiques en place à l'imposer et à éviter une catastrophe financière aux conséquences graves pour l'avenir de la civilisation. Il ne renonce pas, malgré tout, à en appeler à une mobilisation citoyenne : l'appel s'adresse assurément aussi aux syndicalistes.

Denis Durand

Pôle économique au service des organisations

Pour solliciter le Pôle économique,
s'adresser à s.mirouse@cgt.fr

Cycle de formation en économie

Organisé par le Pôle économique, ce cycle est composé de trois séminaires, chacun d'une durée de deux jours. Ils auront lieu au centre confédéral de formation « Benoît Frachon » (Courcelle, Gif-sur-Yvette).

Ce cycle est destiné :

- aux membres du CCN et de la Commission Exécutive Confédérale ;
- aux délégués centraux de groupes ;
- aux membres de comités de groupe européens ;
- aux administrateurs salariés élus du personnel ;
- aux membres du CESE et des CESER.

Ce cycle vise à fournir aux camarades des éléments de compréhension des mécanismes de fonctionnement de l'économie, et d'établir le lien avec les enjeux pour le syndicalisme CGT d'appropriation de ces mécanismes. Il s'agit donc d'approfondir les connaissances pour rendre plus efficace l'intervention syndicale dans la démarche revendicative et de construction de propositions alternatives.

La première séance est programmée pour les 21 et 22 juin 2016. Elle porte sur les mutations technologiques et sur celles du travail et du salariat, dans un contexte de mondialisation de l'économie. La place du travail et les débats politiques autour du travail, de l'emploi et du chômage, y compris dans une perspective territoriale, sont étudiés. Tout comme la question essentielle des salaires, nos propositions en termes de sécurité sociale professionnelle et de statut du travail salarié.

La seconde séance est programmée pour les 28 et 29 septembre 2016. Elle sera consacrée : à la financiarisation, au coût du capital, aux relations entre la gestion des entreprises et la politique économique, aux enjeux de développement industriel, ainsi qu'aux droits d'intervention des travailleurs.

La troisième est programmée pour la politique économique les 23 et 24 novembre 2016. Elle sera consacrée : à l'intervention de l'État, aux services publics, à la protection sociale et au financement de l'économie. Seront étudiés notamment : le va-et-vient entre les choix de gestion et ceux de politique économique, les finances publiques et de Sécurité sociale, le rôle des banques et des institutions financières, les propositions de la CGT.

Inscription : secrétariat du pôle économique :
s.mirouse@cgt.fr

L'imposture économique. Steve Keen, Les Éditions de l'atelier, 2015.

La théorie économique néolibérale, l'autoproclamé « science économique », s'est trouvée fort dépourvue en 2008 lorsqu'a éclaté la crise dont nous subissons toujours les conséquences. Le monde des économistes dominants, loin de la prévoir, la jugeait impossible. La raison en est que ce monde ne reconnaît pratiquement qu'une seule théorie dans son domaine : l'économie néoclassique. Cette théorie est quasiment la seule à être enseignée dans les facultés. La majorité d'experts, commentateurs dans les médias, conseillers des gouvernements, présidents de banques centrales, prix Nobel d'économie, etc., appartiennent à ce courant. Y être inscrit est aussi une condition nécessaire pour un chercheur en économie qui veut publier ses travaux dans les plus importantes revues, et donc avoir une carrière universitaire normale.

Cette théorie a ses fondements dans des travaux datant du XIX^e siècle, et a été complétée tout au long du XX^e siècle. Longtemps concurrencée par le keynésianisme (et dans une moindre mesure par le marxisme), elle est devenue hégémonique à partir des années 1970. Le tournant libéral des années 1980 pris par l'ensemble des gouvernements occidentaux et imposé à nombre d'autres pays par le FMI et la Banque mondiale est entièrement inspiré par ses conclusions.

Steve Keen est un économiste australien, de gauche, fêru de mathématiques, mais il ne s'inscrit pas dans le courant économique dominant. Il a comme autre particularité d'avoir dès le début des années 2000, puis plus précisément en 2006, annoncé la crise de 2008, sur la base d'une analyse originale des déséquilibres de l'économie mondiale.

Il vient d'écrire un gros livre (530 pages) intitulé « L'imposture économique » (Les éditions de l'atelier) où il reprend un à un tous les concepts de l'économie néoclassique dans un but de déconstruction systématique. Il utilise pour cela l'ensemble des critiques possibles : le bon sens (nombre de principes néoclassiques sont plus proches du rêve que de la réalité ; ainsi la théorie prévoit-elle que le monde est formé d'agents économiques – vous et moi, comme les entreprises – omniscients, dotés d'une capacité de calcul infinie, informés instantanément de tous les prix sur tous les marchés), la critique interne (la plus destructrice, elle montre que nombre d'analyses se contredisent ou, menées à terme logiquement, démontrent le contraire des conclusions qui en sont tirées), la critique externe (non seulement dans le monde enchanté de la théorie néoclassique, la crise de 2008 était impossible, mais il ne comprend ni monnaie, ni dette, ni chômage involontaire !), mathématique (bien qu'adeptes forcenés du langage mathématique, les économistes en ignorent les développements récents et utilisent des hypothèses simplificatrices et déformantes au lieu de modèles non linéaires décrivant beaucoup mieux la réalité des faits économiques, mais arrivant à des conclusions contraires à leurs principes de base).

Au bout de 530 pages, il ne reste plus pierre sur pierre de la « science » économique dominante, et donc de la justification théorique des politiques actuelles menées par les gouvernements occidentaux et les institutions économiques qu'ils dominent. Reste maintenant à bâtir une théorie plus proche de la réalité, admettant que les déséquilibres existent, que les crises peuvent intervenir, que dette, monnaie et banques ont une influence sur le monde, etc. Le reste du livre décrit les courants économiques allant dans ces directions (avec une attention particulière pour le courant marxiste), mais constate aussi que le chemin à parcourir reste long.

Etienne Wallaert

Repères statistiques

Salaires

- > **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2012) :
 - ensemble : 1 772 €
 - femmes : 1 619 €
 - hommes : 1 882 €

En équivalent temps plein, la moitié des femmes gagnent 256 € de moins que la moitié des hommes. En réalité, l'écart est plus grand (27 %) car la plupart des femmes travaillent à temps partiel.

- > **Écart de salaire femmes/hommes** : 19 % en équivalent temps plein (F : 1 934 € ; H : 2 389 €). 27 % en réalité, la plupart des femmes travaillant à temps partiel
- > **Smic mensuel net** : 1 141,61 € (7,53 € l'heure)
- > **Pension des retraites** : 1 306 € en 2013 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus)
- > **RSA « socle »** : 524,16 € pour une personne seule, 786,24 € pour un couple ou une personne seule avec enfant

Emploi

- > **Emploi total** : 25 802 200 (France métropolitaine, en 2014)
- > **Emploi salarié** : 22 834 100 (France métropolitaine, en 2014)
- > **Emploi à temps partiel** : 4 871 600 (France métropolitaine, en 2014)
- > **Nombre de chômeurs** (au sens du Bureau international du travail) : 2 837 700 (France métropolitaine, en 2014)
- > **Sous-emploi salarié (au sens du BIT)** : 1 642 300 (France métropolitaine, en 2014)*

* Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage, qu'elles cherchent un emploi ou non. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique...).

Données générales

- > **PIB** : 2 132 Mds € en 2014
- > **Consommation des ménages** : 1 139 Mds € en 2014
- > **Investissement des entreprises** : 248 Mds € en 2014
- > **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 179 Mds € en 2014
- > **Budget de l'État** (révisé 2015) : 366,3 Mds € en 2015 dont charge de la dette : 42,3 Mds € (prévision d'exécution fin 2015, LFR 2015)
- > **Recettes de l'État** (révisé 2015) : 292,3 Mds € dont :
 - **Impôt sur le revenu** : 69,6 Mds € en 2015
 - **Impôt sur les sociétés** : 33,5 Mds € en 2015
 - **TVA** : 141,5 Mds € en 2015
- > **Exportations** : 436,2 Mds € en 2014
- > **Importations** : 493,8 Mds € en 2014
- > **Solde du commerce extérieur** : - 57,6 Mds €